

# Les Pyrénées Envolées – Règlement et prix

## Description du Festival (Edition: 3)

Début du Festival: 11 juillet 2026   

Fin du Festival: 12 juillet 2026

Festival de courts métrages - Thème Nature & Imaginaire

Il s'agit d'un mini-festival de cinéma organisé autour d'un appel à courts métrages sur le thème de la nature et de l'onirisme: \

étrange, créatif, narratif décalé, poétique, surnaturel, expérimental, plastique... selon le regard des cinéastes qui proposeront leurs oeuvres.

## Prix et qualifications

Un jury, qui sera constitué de cinéphiles, de professionnels et d'amateurs de cinéma, sera constitué pour cette 3ème édition du festival, avec un.e président.e du jury.

A l'issue de la manifestation, plusieurs prix seront décernés :

Le prix du meilleur film International

Le prix du meilleur film France

Le prix du meilleur film d'Occitanie / Grand-Sud

La récompense consistera en des lauriers (virtuels) envoyés aux lauréats. Il s'agira d'une mise en valeur mais il n'y aura pas d'argent ni de récompense en nature. La récompense pour les vainqueurs ne sera donc que symbolique et débouchera sur une communication avec des publications via les réseaux sociaux notamment.

## Règlement

**LES PYRÉNÉES ENVOLÉES #3**

**FESTIVAL DE COURTS MÉTRAGES**

**RÈGLEMENT**

## I - DESCRIPTION DU FESTIVAL

Dates du Festival : 11 et 12 juillet 2026

Lieu : Salle de fêtes d'Arnaud-Guilhem (31360) / Haute-Garonne / Occitanie / France

## Propos

Nous organisons un festival de courts métrages autour de la thématique Nature et Imaginaire : Les Pyrénées envolées.

L'appel à films est ouvert du 10 juin au 23 juin 2026.

La sélection des films sera annoncée le 1er juillet.

Il s'agit d'un concours qui décernera des prix dans les catégories suivantes :

Le prix du meilleur film International

Le prix du meilleur film français

Le prix du meilleur film d'Occitanie / Grand Sud

## **Esthétique**

Les Pyrénées envolées se donne pour objectif d'amener un imaginaire autour de la nature, sous forme de courts métrages. L'idée est de traiter du thème de la nature mais de façon non-réaliste ; par le biais de l'onirisme, par un traitement étrange, créatif, décalé, poétique, surnaturel, expérimental, plastique...

*Quand la nature se décale, irréaliste, originale.  
Voyages filmiques entre poétique, fantastique, onirique, expérimental...*

*Lutins et farfadets sont bienvenus  
Un éléphant dans l'étable  
Sur-ex Sous-ex se tiennent la main  
Et pourquoi la nature serait-elle toujours verte ?  
Pourquoi les rivières couleraient toujours vers la mer ?*

C'est une envie de voyage, de décalage, de surprise, de recherche esthétique et narrative, de dépaysement. Surprenante nature !

**La durée des films doit être inférieure à 15 minutes.**

## **Projections**

Durant la journée du samedi 11 juillet 2026, 3 séances de projections auront lieu, à 17h, 18h15 et 21h. Elles seront soumises au regard d'un jury, qui sera constitué de cinéphiles et de professionnels. Le jury votera dans chaque catégorie (International, France, Occitanie / Grand Sud) pour élire le meilleur film.

Le public votera également, grâce à un vote à main levée mis en jeu à la fin de chaque séance par le/la président.e du jury.

Le festival se déroulera à la salle des fêtes du village d'Arnaud-Guilhem, en Haute-Garonne (31360) / Occitanie / France. Il est en entrée libre, et tout public.

## **Prix et qualifications dans le registre Prix du Jury :**

Prix du meilleur film international  
Prix du meilleur film français  
Prix du meilleur film d'Occitanie / Grand Sud

## **Prix et qualifications dans le registre Prix du Public :**

Prix du meilleur film international  
Prix du meilleur film français  
Prix du meilleur film d'Occitanie / Grand Sud

Les vainqueurs se verront décerner des lauriers virtuels par le biais d'internet avec le logo du festival. Une communication sera faite sur les lauréats via internet et les réseaux sociaux.

Une seconde projection aura lieu le dimanche 12 juillet à 18h15 avec les lauréats des 6 films (prix du jury et prix du public) sélectionnés la veille.

# II - RÈGLEMENT

## CONDITIONS DE SOUMISSION

### Article 1

La troisième édition du festival Les Pyrénées Envolées se déroulera les 11 et 12 juillet 2026.

### Article 2

Le festival Les Pyrénées Envolées est organisé par l'association Microlumen.

### Article 3 - Conditions de soumission

Peuvent participer à la compétition : les courts métrages de fiction ou documentaires, les films expérimentaux et les films de plasticiens, ayant pour thématique la nature et l'imaginaire, de façon décalée et créative.

Les films doivent être tout public ; sans obscénités, sans violences, sans sexisme, sans racisme, etc.

S'ils sont en langue étrangère au français, nécessité de sous-titrage en français.

Les films sélectionnés seront projetés sur l'un des 3 programmes composant la compétition le 11 juillet, selon leur zone géographique : 17h (International), 18h15 (France), 21h (Occitanie / Grand Sud).

Une projection aura lieu le dimanche 12 juillet à 18h15 avec les lauréats des 6 films prix du jury et prix du public sélectionnés la veille.

Sont exclus de la compétition les films publicitaires, institutionnels et les clips.

La compétition est ouverte à tous les courts métrages francophones ou non finalisés depuis le 1er janvier 2015.

### Article 4 - Durée

Les films ne doivent pas excéder quinze minutes (15 mn) générique compris.

### Article 5 - Sous-titrage

Tous les films non-francophones doivent être sous-titrés en langue française, soit dans le fichier de la vidéo, soit dans un fichier de sous-titrage annexe en .srt. L'organisation du festival ne pourra pas faire le sous-titrage.

### Article 6 - Sélection

L'ouverture de la sélection est fixée au 10 juin 2026.

La clôture des soumissions est fixée au 23 juin 2026, minuit.

Seuls les films accompagnés d'une fiche de soumission remplie en bonne et due forme seront visionnés. Un dossier incomplet entraînera l'annulation immédiate de la soumission.

Les annonces de sélection auront lieu le 27 juin. En cas de sélection définitive, le producteur ou le réalisateur s'engage à nous faire parvenir une photo du film et du réalisateur (ou sur demande, d'autres documents tels que la biographie, article de presse...). Tout film sélectionné en compétition ne pourra être retiré par le producteur ou le réalisateur dès lors qu'il a été sélectionné.

### **Article 7 - Support d'envoi et de projection**

Les films proposés seront visionnés par le biais de la plateforme.

Les films sélectionnés devront être envoyés à l'association Microlumen et/ou téléchargeables, et ce avant le 4 juillet 2026. Le format des films sera en HD ou 4K.

Les films devront être en format vidéo .mov, .avi ou .mp4.

Devront clairement apparaître sur le support les noms et prénoms du/de la réalisateur.trice, producteur.rice et distributeur.rice avec leur adresse, téléphone, e-mail sur le fichier d'information, ainsi que le titre et la durée du film.

### **Article 8 - Commission**

La sélection sera effectuée par une commission composée de membres de l'association Microlumen, de cinéphiles et d'amateurs de cinéma, d'artistes et de professionnels du cinéma, qui s'engagent à visionner la totalité des films reçus.

### **Article 9 - Films sélectionnés**

La liste des courts métrages sélectionnés sera publiée sur le site du festival <http://microlumen.free.fr/pyvol.html> environ 10 jours avant le début de l'événement (vers le 1er juillet). Le(s) réalisateur(s) ou distributeur ou producteur(s) des films sélectionnés seront prévenus par e-mail le 27 juin.

### **Article 10 – Location et droits d'auteurs**

La sélection d'un film et sa diffusion dans le festival Les Pyrénées envolées ne donnent aucun droit à une aucune location sous aucune forme, ni à des droits d'auteurs ni à des droits d'exploitation. Le fait de soumettre un film au festival implique cet abandon de droits. L'idée du festival étant de promouvoir, donner une visibilité, accorder une sélection à des films peu vus qui souhaitent une première ou rare mise en valeur publique.

### **Article 11 - Jury et Prix**

Un jury, qui sera constitué de cinéphiles, de professionnels et d'amateurs de cinéma, sera constitué pour cette 3ème édition du festival, avec un.e président.e du jury.

A l'issue de la manifestation, plusieurs prix seront décernés :

Le prix du meilleur film International

Le prix du meilleur film France

Le prix du meilleur film d'Occitanie / Grand-Sud

La récompense consistera en des lauriers (virtuels) envoyés aux lauréats. Il s'agira d'une mise en valeur mais il n'y aura pas d'argent ni de récompense en nature. La récompense pour les vainqueurs ne sera donc que symbolique et débouchera sur une communication avec des publications via les réseaux sociaux notamment.

### **Article 12 - Promotion**

La participation au festival Les Pyrénées envolées implique, pour la promotion de la manifestation,

l'autorisation de diffusion sur les télévisions, les radios et Internet d'extraits des courts métrages sélectionnés (limités à 10% de la durée totale du film et inférieurs dans tous les cas à 40 secondes), mais aussi de photos des films qui serviront à la mise en valeur pour la communication du festival.

### **Article 13 – Autres**

Le conseil d'administration de l'association Microlumen est chargé de régler les cas non prévus dans le présent règlement. Il se réserve le droit de différer, supprimer, interrompre la manifestation en fonction des exigences de son exploitation.

La participation à la 3ème édition du festival Les Pyrénées envolées implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.